

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2026 - 20h30

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Christophe FOURNIER

Présents : BOUCHON Dominique, CAILLE Frédéric, DOLINE Camille, FANGET Alexandra, FARJAT Alexis, FOURNIER Christophe, JEAN-PIERRE Florie, JOSSERAND Christelle, MEREAUD Moorea, MERMET Céline, NOTTON Sophie, PECHOUX James, PILLOT Fabien, POMMEREL Christian, REBOUL Marc, ROUSSEL Anne, WANWESTWINKEL Philippe.

Excusé(s) : Sophie MOREL, pouvoir à Christelle JOSSERAND
Jean-Christophe MUIA, pouvoir à Alexandra FANGET

Nombres de membres en exercice	19
Présents	17
Nombre de suffrage	19
Pour	19
Contre	-
Abstention	-

Convocation du 31 mars 2026

Secrétaire de séance : Camille Doline

Objet: Enveloppe indemnitaire maximale et répartition des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux délégués ;

Vu l'article R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21/03/2026 constatant l'élection du maire, et 4 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions à mesdames Christelle JOSSERAND, Camille DOLINE et messieurs Dominique BOUCHON, Christian POMMEREL, adjoints,

Et madame Sophie MOREL et Messieurs PECHOUX James et FARJAT Alexis conseillers municipaux délégués

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

Considérant que la population total (INSEE) de la commune de PONCIN au 1 er janvier 2026 est de 1828 habitants,

CALCUL DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE MAXIMALE :

-Indemnité du Maire : 55,7 % de l'indice brut 1027
soit $4110,52\text{€} \times 55,7\% = 2\,289,55\text{€}$

-Indemnité de 5 adjoints : 21,38 % de l'indice brut 1027
soit $4\,394,15\text{€} \times 21,38\% = 878,83\text{€} \times 5\text{ adjoints} = 4\,394,15\text{€}$

Montant de l'enveloppe maximale : $2\,289,55\text{€} + 4\,394,15\text{€} = 6\,683,70\text{€}$

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE le montant des indemnités pour les fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit :

- Maire : 2 289,55 €
- 1er adjoint : 774,83 €
- 2ème adjoint : 774,83 €
- 3ème adjoint : 774,83 €
- 4ème adjoint : 774,83 €

- 1^{er} conseiller municipal délégué : 246,63 €
- 2^{ème} conseiller municipal délégué : 246,63 €
- 3^{ème} conseiller municipal délégué : 246,63 €

Soit un montant total réparti de 6128,76 €

PRECISE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

TRANSMETTRA au représentant de l'État la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Copie certifiée conforme

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christophe FOURNIER



INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Noms/Prénoms	Fonctions	% de l'indice 1027	Indemnité Brute (en €)	Majoration de 15 % ancien Chef-lieu de Canton (en €)
JOSSERAND Christelle	1ère Adjoint	18,85%	774,83	116,22
BOUCHON Dominique	2ème Adjoint	18,85%	774,83	116,22
DOLINE Camille	3ème Adjoint	18,85%	774,83	116,22
POMMEREL Christian	4ème Adjoint	18,85%	774,83	116,22
MOREL Sophie	1 er conseiller municipal délégué	6 %	246,63	36,99
PECHOUX James	2ème conseiller municipal délégué	6 %	246,63	36,99
FARJAT Alexis	3ème conseiller municipal délégué	6 %	246,63	36,99

Le Maire,
Christophe FOURNIER

